



## ÉCO'MORTE SAISON

**Un accompagnement  
pour raisonner ses  
achats et mieux  
gérer ses stocks**

### Les AVANTAGES

- > Un gain financier grâce à un raisonnement à la parcelle.
- > Un argumentaire technique permettant d'expliquer le choix du programme.
- > Un conseil objectif et indépendant de tout intérêt financier.
- > L'expertise d'un conseiller agronomique.
- > Remise d'un compte-rendu.

*Optimiser vos itinéraires techniques et vos charges opérationnelles dans le respect de la réglementation, en optant pour la prestation ECO'morte saison.*

# ÉCO'MORTE SAISON

## Le programme indispensable à votre réussite



### VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Un conseil sur le choix d'espèces et de variétés selon vos besoins.
- ▶ Une prise en compte de l'environnement économique de votre atelier dans les programmes de protection de vos cultures (maladies, ravageurs, désherbage, verse).
- ▶ Une veille réglementaire pour être mieux informé et ajuster votre programme si nécessaire.



### NOUS VOUS PROPOSONS :

- ▶ Reprise des itinéraires techniques et établissement d'un prévisionnel phytosanitaire par variété dans le respect de la réglementation.
- ▶ Calcul des coûts des programmes phytosanitaires et optimisation en proposant les solutions techniques les mieux adaptées à votre exploitation.
- ▶ Une information sur les nouveautés réglementaires et techniques à prendre en compte dans vos choix pour la campagne.



#### PUBLIC

Agriculteurs avec un atelier céréalié



#### DURÉE

1 à 2 RDV par an

Nov/Déc : commande semences et produits

Juin/Juillet : commande semences et produits



#### TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Conditions de vente sur demande



#### MODALITÉS ET LIVRABLES

Préalable de 2h de rdv si dossier client inexistant. 4h de rdv au 1<sup>er</sup> passage et 2h de rdv au 2<sup>ème</sup> passage avec échanges avec l'agriculteur sur ses pratiques. Remise compte rendu détaillé du ou des programmes choisis



**Prestation liée** : Le suivi cultural

## Votre interlocuteur

Conseiller spécialisé grandes cultures

Maxence LEGENDRE

06 73 48 02 20

maxence.legendre@loiret.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global.

A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n° 22VHV0576RCC, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.

